

**Réunion Conseil Municipal** 

Mardi 8 Septembre 2020

Compte Rendu de Séance

Présents: 11 Excusés: 0 Absents: 0

Le Président ouvre la séance à 20 h 30

Secrétaire de séance : Nelly ROUSSY

# Ordre du jour

Conformément aux instructions Préfectorales, la réunion se déroule dans la salle communale permettant le respect des gestes barrières, à savoir : Distanciation d'1 mètre, gel hydroalcoolique, port du masque (facultatif).

# Préambule - Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le Maire ouvre la séance à 20h00 et propose s'il n'y a pas de remarque, d'approuver le compte rendu de la séance du 7 Juillet 2020.

Unanimité de l'assemblée Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

# I – Reprise & état des diverses activités communales (réalisées)

#### Le Maire expose :

Alors que les derniers mois de cette année 2020 se profilent, année 2020 qui reste et restera une année spéciale et très compliquée à la suite de cette pandémie de coronavirus, les activités et autres projets communaux se déclinent comme suit :

- Pour donner suite aux décisions prises lors de la réunion du 7 juillet dernier, concernant l'acquisition d'un 2<sup>ème</sup> columbarium, ainsi que 3 caveaux cinéraires, le maire précise que la commande est passée. La réception et l'installation sont prévues pour fin d'année.
- Comme convenu également en juillet, les travaux de remplacement du dispositif d'occultation au fond du cimetière sont à ce jour réalisé en grande partie. Le coût de cette opération va s'élever à environ 2 250.00 € TTC, petites fournitures comprises.

## II- État des projets restant à réaliser

Le Maire rappelle que l'entreprise MOUGEY Patrick, choisie lors du dernier conseil n'est à ce jour pas encore intervenue pour remplacer 17 mètres de canalisation « eaux usées » située au droit du 9 rue principale.

Accompagné de Julien, 1er adjoint, un pointage des numéros d'habitation a été réalisé, afin de recenser les maisons ou appartements ne possédant pas encore de n° de logis. De petits problèmes ont en effet été signalés quant à l'affectation du courrier postal dans les boites aux lettres. Notamment en période de vacance de notre facteur, les différents remplaçants ne sont pas toujours au fait des adresses exactes et cela pose des problèmes de réception du courrier.

#### Le Maire propose:

Concernant notamment les collectifs, il conviendrait d'affecter le n° de l'immeuble, accompagné d'une lettre (a, b, c, etc…). Les nouvelles constructions réalisées depuis les années 2006 – 2007 ne possèdent pas à ce jour leur N° d'habitation. Un devis sollicité auprès de la société « Bourgogne Franche Comté Signaux » s'élève à la somme de 651.60 € TTC pour valider cette opération.

À la suite du débat, les conseillers revendiquent l'envoi d'un courrier individualisé pour chaque logement concerné par cette mesure, ceci dans le but de sensibiliser les résidents à signaler leur changement de situation quant à leur adresse postale, ainsi modifiée.

Décision du conseil : Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

Au cours des travaux effectués au cimetière, il apparait de sérieux soucis sur les chéneaux de l'Église qui sont percés à plusieurs endroits, notamment côté cimetière. Le maire propose de demander un devis à l'entreprise « GAUROIS » qui va intervenir sur une habitation de la commune. Le maire sollicite l'avis du conseil.

Décision du conseil : Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

### Petits travaux de voirie :

Il est demandé au Maire s'il est prévu une opération « rebouchage des nids de poule » sur la voirie rurale.

Il est convenu qu'après examen des besoins en enrobé, le tonnage sera commandé et traité par quelques conseillers volontaires comme les années précédentes. La date d'intervention restant à fixer dans les délais les plus brefs.

Décision du conseil : Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

### **III- Questions diverses**

## Bois-Forêt

Le Maire soumet à délibération, l'assiette la dévolution et la destination des coupes de bois pour l'année 2021. Cette assiette concerne en 2021 les parcelles 9, 10, 20, 25, et 27.

Décision du conseil : Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

De même ordre, la proposition de l'ONF relative aux travaux sylvicoles 2021. Le devis s'élève à 6 870.00 € En accord avec l'agent local ONF, le maire propose au conseil la somme de 4 577.00 €, représentant prioritairement les travaux de dégagement et cloisonnement en parcelle 27 sur 2ha 91.

Décision du conseil : Pour = 11 Contre =  $\mathbf{0}$  Abstention =  $\mathbf{0}$ 

<u>Convention « SATE »</u> Service d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau. Il convient de renouveler cette convention pour une durée de trois ans. Jusqu'à présent cette convention était annuelle.

À la suite de la remarque de Nelly, le calcul de la taxe à appliquer doit être relative au nombre d'habitants concernés par l'assainissement collectif et non par la population totale. Le Maire s'engage à signaler cette ambiguïté aux services départementaux compétents en la matière.

Décision du conseil : Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

# Convention FF-Randonnée

Il s'agit par cette convention d'autoriser le passage, l'entretien et le balisage sur le sentier de grande randonnée (GR 59). Les parcelles concernées sont :

- Le Chatelot 2, 3, 4, 5, 6
- Sous le Rechot 47, 48, 49, 88, 89, 90
- Babre 1, 2, 3, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 63
- Chemin d'exploitation n° 1

Décision du conseil : Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

# Convention groupement de commandes

Convention créée entre la CCDB et ses communes membres. Dans le but d'acquérir du matériel informatique. La présente convention a pour objet d'arrêter les modalités de fonctionnement de ce groupement.

Décision du conseil : Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

#### Schéma directeur d'assainissement

Dans le cadre de l'étude de prise de compétence de la CCDB concernant l'eau et l'assainissement nous devons réactualiser notre schéma directeur d'assainissement. Pour ce faire, le Maire a pris contact avec le Bureau d'Etudes « Sciences Environnement », initiateur du 1<sup>er</sup> schéma en 1999. En attente du devis.

Le Maire précise que des subventions Agence de l'eau et Département se situent à hauteur de 80% du coût total des études entreprises. Une délibération sera prise dans les semaines à venir sur ce dossier.

# Relevés topographiques au village

Le Maire informe l'assemblée de la réception des relevés topos effectués par Cabinet COQUARD. Une première réunion de prise de contact est prévue dès que possible avec ce bureau d'études.

### Projet voirie

A la demande appuyée de l'ensemble du conseil, le Maire confirme qu'il va s'employer à monter un dossier visant à réaliser les travaux de réfection des voies communales « Chemin de Pont Les Moulins & Chemin du Saussois ». Depuis quelques années, ces chemins présentent un évident besoin de réhabilitation.

Au vu d'une estimation chiffrée des travaux, le conseil municipal sera prochainement appelé à se prononcer sur l'inscription de ce projet au sein du budget 2021. Lors de l'opération « rebouchage des trous », la commission voirie statuera sur place afin de définir les détails du projet.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 21 heures 30.